

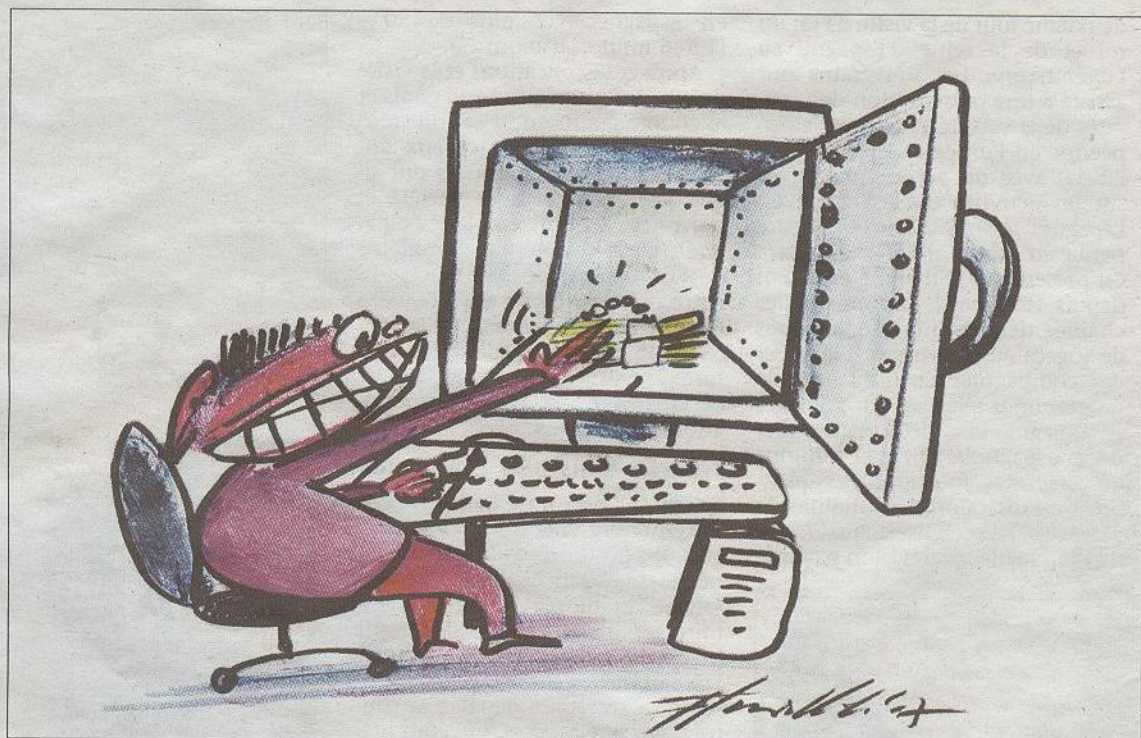
LuxTrust S.A. commercialise deux certificats pour accroître la sécurité sur Internet

Un contrat de confiance

A la recherche de toujours plus de sécurité pour la navigation sur *Internet*, LuxTrust S.A. vient de lancer la commercialisation de deux certificats ayant pour but d'accroître la relation de confiance entre les internautes et les propriétaires d'un site. Limité pour l'heure aux sociétés commerciales présentes sur la Toile, le système s'appliquera à terme aux citoyens, dans l'optique de l'arrivée de la signature électronique.

■ Le nombre d'utilisateurs du commerce électronique est encore faible au Luxembourg. La peur de communiquer des données personnelles, avec le risque de les rendre accessibles à n'importe qui, expliquerait en partie cette réticence des internautes, d'après la société LuxTrust S.A. La société créée en novembre 2005 par le gouvernement, a donc cherché le moyen de rassurer les utilisateurs d'*Internet* comme les sociétés offrant leurs services en ligne, et qui s'exposent à des risques tels que l'usurpation de l'identité, le détournement de documents, l'utilisation frauduleuse de données personnelles, etc.

C'est ainsi que sont nés les deux certificats présentés hier par LuxTrust S.A. Leurs missions, identifier des serveurs, authentifier les utilisateurs et sécuriser les transactions électroniques. Le premier porte l'appellation, un peu barbare pour les néophytes, de «SSL/TLS» (*Secure Socket Layer/Transport Layer Security*), et le se-



(Caricature: Florin Balaban)

cond s'intitule «Objet». Leur distribution est assurée par la Chambre de commerce. En réalité, ce service existait déjà, mais jusqu'à présent il était offert à travers un partenariat avec la société Globalsign. Ces certificats seront donc remplacés au fur et à mesure par ceux de LuxTrust.

De l'épicerie à la banque

Concrètement, la certification offre à l'internaute la possibilité de vérifier en un clic la sûreté du site qu'il visite. «Lorsqu'un client se rend sur la page *Internet* d'une entreprise, il peut ouvrir une fenêtre lui indiquant si le site est

certifié ou non. A lui de décider ensuite de poursuivre sa visite, ou d'y couper court», explique David Paganotti, responsable Communication et Marketing chez LuxTrust S.A. De même, les courriers électroniques transitant au sein d'une société dispatchée sur plusieurs sites géographiques, peuvent être protégés via cette certification.

Depuis la mise sur le marché des certificats par Globalsign, en 1999, la Chambre de commerce a enregistré mille demandes formulées par des entreprises. Celles-ci proviennent de secteurs divers, «de la petite épicerie qui a

construit son site *Internet* à la grande banque de renommée internationale», selon M. Paganotti.

Pour l'heure, les certificats «SSL/TLS» et «Objet» (leur validité ne dépasse pas cinq ans) ne sont délivrés qu'aux seules entreprises commerciales. Les professionnels auront encore la possibilité d'utiliser la signature électronique (à valeur légale) à travers les cartes à puce d'ici fin 2007. C'est à la même date que les certificats devraient être accessibles aux utilisateurs privés.

■ Marion Bur
www.rcsl.lu